

18 NOVEMBRE 2025

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2025 dans la salle de l'hôtel de ville, au 137 route 132 Ouest, Percé, à laquelle sont présentes madame la conseillère Doris Réhel et messieurs les conseillers Harold Aubut, Renaud Langlois, Michel Rail, Emmanuel Estérez et Stéphane Mercier sous la présidence du maire, monsieur Daniel Leboeuf.

Est également présent monsieur Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim.

PÉRIODE D'ASSERMENTATION DES ÉLUS (19h00-19h12)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h12.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉS. NO. 282-11-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

RÉS. NO. 283-11-2025

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 01 octobre 2025 soit et est approuvé avec les corrections suivantes :

La résolution 233.09.2025 doit se lire comme suit : « Jonathan Côté au lieu de Yannick Côté.... »

La résolution 234.09.2025 doit se lire comme suit : « Jonathan Côté au lieu de Yannick Côté.... »

La résolution 268.10.2025 doit se lire comme suit : « Autorisation de signature de la convention collective 2024-2028 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la ville de Percé (CSN) » au lieu « d'Autorisation de signature de la convention collective 2024-2028 avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 3795 ».

MOT DU MAIRE

PAROLE EST DONNÉE AUX CONSEILLERS

RÉS. NO. 284-11-2025

APPROBATION DES COMPTES

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la liste des déboursés pour la période du 26 septembre 2025 au 12 novembre 2025, au montant de 736 172,52 \$, la liste des comptes à payer au 13 novembre 2025, au montant 404 189,03 \$.

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 OCTOBRE 2025

Dépôt du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du 1er janvier 2025 au 31 octobre 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 105 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

DÉPÔT DES DIVULGATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est procédé au dépôt des divulgations des intérêts pécuniaires des élus, soit monsieur le maire Daniel Leboeuf, madame la conseillère Doris Réhel, et messieurs les conseillers Harold Aubut, Renaud Langlois, Michel Rail, Emmanuel Estérez et Stéphane Mercier, le tout conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. (RLRQ, c. E-2.2, article 357 et suivants).

RÉS. NO. 285-11-2025

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT que la Ville a un règlement sur la tenue des séances du Conseil municipal lequel prévoit que les séances ordinaires du Conseil municipal ont lieu le deuxième mardi de janvier et le premier mardi pour les autres mois

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer un calendrier des séances du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement:

DE TENIR les séances ordinaires du Conseil à 19 h 00, le deuxième mardi de janvier et le premier mardi pour les autres mois, comme suit :

- Mardi 13 janvier 2026 – Hôtel de ville, 137 route 132 Ouest, Percé
- Mardi 3 février 2026 – Centre communautaire de Cap d'Espoir, 52, rue du Curé-Poirier, Cap d'Espoir
- Mardi 3 mars 2026 – Hôtel de ville, 137 route 132 Ouest, Percé
- Mardi 7 avril 2026 , Centre communautaire de Saint-Georges-de-Malbaie, 1939, route 132 Est, Saint-Georges-de-Malbaie
- Mardi 5 mai 2026 – Hôtel de ville, 137 route 132 Ouest, Percé
- Mardi 2 juin 2026 – Centre communautaire de Bridgeville, 499, route 132 Est, Bridgeville
- Mardi 7 juillet 2026 – Hôtel de ville, 137 route 132 Ouest, Percé
- Mardi 4 août 2026 - Centre communautaire de Barachois, 1062, route 132 Est, Barachois
- Mardi 1er septembre 2026 – Hôtel de ville, 137 route 132 Ouest, Percé
- Mercredi 6 octobre 2026 - Centre communautaire de Val d'Espoir, 1240, chemin de Val-d'Espoir, Val d'Espoir
- Mardi 3 novembre 2026 – Hôtel de ville, 137 route 132 Ouest, Percé
- Mardi 1er décembre 2026 – Centre communautaire de Cap d'Espoir, 52, rue du Curé-Poirier, Cap d'Espoir
- Mardi 15 décembre -Séance spéciale Budget - Hôtel de ville, 137 route 132 Ouest, Percé



RÉS. NO. 286-11-2025

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE PERCÉ RELATIVEMENT À L'ENTREPOSAGE TEMPORAIRE D'UN CONTENEUR MARITIME.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Langlois et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente avec le Société de développement économique de Percé (SDEP) relativement à l'entreposage temporaire d'un conteneur maritime

RÉS. NO. 287-11-2025

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 644-2025 RÉGISSANT LES COMITÉS DE LA VILLE DE PERCÉ

Monsieur le conseiller Michel Rail donne un avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 644-2025 régissant les Comités de la Ville de Percé.

Le projet de règlement portant le numéro 644-2025 est déposé.

RÉS. NO. 288-11-2025

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 645-2025 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUES (ES) MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PERCÉ.

Monsieur le conseiller Renaud Langlois donne un avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 645-2025 portant sur le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus (es) municipaux de la Ville de Percé.

Le projet de règlement portant le numéro 645-2025 est déposé.

RÉS. NO. 289-11-2025

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 646-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 636-2025 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES GÉNÉRALES SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2025.

Monsieur le conseiller Emmanuel Estérez donne un avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 646-2025 modifiant le règlement 636-2025 concernant l'imposition des taxes générales sur la valeur foncière pour l'année 2025.

Le projet de règlement portant le numéro 646-2025 est déposé.

RÉS. NO. 290-11-2025

AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE PERCÉ ET M. PIERRE TURCOTTE CONCERNANT LES MODALITÉS D'UTILISATION PAR LA VILLE DES DONNÉES PROVENANT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé a conclu le 25 mars 2010 avec Monsieur Pierre Turcotte une entente ayant pour objet d'établir les modalités d'utilisation par la Ville des données provenant du système de contrôle mis en place sur les terrains de M. Turcotte.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour ladite entente;

CONSIDÉRANT que ladite entente se renouvelle automatiquement à chaque année, à moins qu'une des parties ne donne un avis de non-renouvellement au moins trente (30) jours avant son échéance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement d'aviser Monsieur Pierre Turcotte du non-renouvellement de l'entente du 25 mars 2010 et d'entreprendre les démarches pour la mise-à-jour de ladite entente.

RÉS. NO. 291-11-2025

DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT 5 569 303

CONSIDÉRANT QUE la résolution 162-2023 concernant la vente de certains terrains acquis par la Ville de Percé;

CONSIDÉRANT la demande de M. Ian Fawcett pour l'acquisition du lot 5 569 303;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur Stéphane Mercier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général par intérim et greffier par intérim à procéder selon la résolution 162-2023 concernant la vente de certains terrains acquis par la Ville de Percé.

RÉS. NO. 292-11-2025

DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT 5 616 609

CONSIDÉRANT QUE la résolution 162-2023 concernant la vente de certains terrains acquis par la Ville de Percé;

CONSIDÉRANT la demande de M. Bertrand Pagé pour l'acquisition du lot 5 616 609;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Harold Aubut et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général par intérim et greffier par intérim à procéder selon la résolution 162-2023 concernant la vente de certains terrains acquis par la Ville de Percé.

RÉS. NO. 293-11-2025

DEMANDE D'ACQUISITION DES LOTS 5 084 019 ET 5 084 008

CONSIDÉRANT QUE la résolution 162-2023 concernant la vente de certains terrains acquis par la Ville de Percé;

CONSIDÉRANT la demande de M. Alexandre Vibert-Daraïche pour l'acquisition des lots 5 084 019 et 5 084 008.

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général par intérim et greffier par intérim à procéder selon la résolution 162-2023 concernant la vente de certains terrains acquis par la Ville de Percé.

RÉS. NO. 294-11-2025

OFFRE DE CESSION DE TERRAIN – PORTION EN DANGER IMMINENT DU LOT 5 083 876

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du Programme d'assistance financière lors de sinistres (PGAF) du ministère de la Sécurité publique, un propriétaire dont le bâtiment est

menacé par un danger imminent, doit faire une offre de cession de terrain à la Ville pour la somme nominale de 1\$ afin d'obtenir une aide financière pour le terrain;

CONSIDÉRANT l'offre de cession d'Hôtel La Côte Surprise en date du 05 novembre 2025 pour le lot 5 083 876.

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Emmanuel Estérez et résolu unanimement :

DE REFUSER l'offre de cession d'Hôtel La Côte Surprise en date du 05 novembre 2025 pour le lot 5 083 876.

RÉSOLUTION 295-11-2025

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DES GRIEFS PORTANT LES NUMÉROS 2025-01 À 2025-05

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater l'Union des municipalités du Québec afin d'agir à titre de procureur patronal dans le cadre des griefs portant les numéros 2025-01 à 2025-05;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Renaud Langlois et résolu unanimement:

DE MANDATER l'Union des municipalités du Québec pour conseiller la Ville et pour entreprendre toutes les procédures requises relativement au sujet ci-avant mentionné.

La présente résolution ne peut en aucun cas être considérée comme étant une renonciation au droit au secret professionnel.

RÉS. NO. 296-11-2025

NOMINATIONS À TITRE DE MAIRESSE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Harold Aubut et résolu unanimement:

DE NOMMER la conseillère suivante, à titre de mairesse suppléante :

- Madame Doris Réhel

RÉS. NO. 297-11-2025

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU SEIN DE DIFFÉRENTS COMITÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer des conseillers municipaux responsables de divers comités;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, sauf indication contraire, les conseillers municipaux suivants responsables des divers comités, comme suit:

Comité des finances	Doris Réhel Michel Rail Emmanuel Estérez

Ressources humaines	Renaud Langlois
Comité consultatif d'urbanisme	Harold Aubut

RÉSOLUTION 298-11-2025

AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA FORMATION DES NOUVELLES ÉLUES ET DES NOUVEAUX ÉLUS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la formation des nouvelles élues et des nouveaux élus de l'Union des municipalités du Québec et qu'il est primordial que les élus y participent;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) les élus doivent participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, et d'une formation sur le fonctionnement de la municipalité locale et régionale (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement:

D'ACCEPTER l'offre de service du 13 novembre 2025 de l'Union des municipalités du Québec pour la formation portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et sur le harcèlement psychologique et l'incivilité au travail pour une somme de deux mille dollars (2 000 \$) plus les frais inhérents.

D'AUTORISER les élus municipaux à assister à la formation sur le fonctionnement de la municipalité locale et régionale (MAMH).

Les frais d'inscription sont de l'ordre de deux cent vingt-cinq dollars (225 \$) par participant excluant les taxes applicables.

D'IMPUTER cette dépense à même les activités de fonctionnement au code budgétaire 02-110-00-454.

RÉS. NO. 299-11-2025

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE REFUGE POUR ANIMAUX DOMESTIQUES ET L'APPLICATION DES RÉGLEMENTATIONS MUNICIPALES CONCERNANT LES CHIENS ET L'ORGANISME D'AIDE ANIMALE ESPOIR CANIN – MRC DU ROCHER PERCÉ - AUTORISATION DE SIGNATURE.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Harold Aubut et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le greffier à signer l'entente relative à la fourniture de services de refuge pour animaux domestiques et l'application des réglementations municipales concernant les chiens avec l'organisme d'aide animale espoir canin – MRC du Rocher Percé

RÉS. NO. 300-11-2025

CONTRIBUTION POUR LE DÉNEIGEMENT DU POINT D'EAU SUR LE TERRAIN DE LA FABRIQUE À SAINT GEORGES-DE-MALBAIE.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par et monsieur le conseiller Renaud Langlois et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une contribution financière d'une somme de 1 500\$ pour l'année 2025-2026 pour le déneigement du point d'eau sur le terrain de la Fabrique à Saint-Georges-de-Malbaie.

Et d'autoriser pour l'année 2026-2027 le paiement d'une contribution financière d'une somme de 1 500 \$, et pour l'année 2027-2028 le paiement d'une contribution financière d'une somme de 1 500 \$.

RÉS. NO. 301-11-2025

ENTRETIEN D'HIVER : INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE CAP D'ESPOIR.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Harold Aubut et résolu unanimement à l'unanimité de renouveler, pour la saison 2025-2026, le contrat avec G.G. Berthelot inc. relativement à l'entretien d'hiver (déneigement, déglacage excluant l'épandage d'abrasifs et/ou fondants chimiques qui demeure la responsabilité de la Ville) de l'entrée et du stationnement des installations d'assainissement des eaux usées situées au 25, route du Phare, Cap d'Espoir ainsi que de l'accès à la station de pompage située au début de la route du Phare, et ce, aux mêmes conditions qu'en 2024-2025, pour les montants suivants :

- 1122 \$, plus taxes, pour le 25, route du Phare;
- 300 \$, plus taxes, pour l'accès à la station de pompage.

RÉS. NO. 302-11-2025

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA CONVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé a autorisé par la résolution 276-10-2025 le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement

D'AUTORISER le directeur général ou le greffier à signer la convention à intervenir dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 29 septembre 2025 est déposé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE OCTOBRE 2025

Le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 28 octobre 2025 est déposé.

RÉS. NO. 303-11-2025

P.I.I.A. LOT 4 899 987 – SECTEUR BARACHOIS
PROJET DE NOUVELLE CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE ISOLÉE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Garry Asselin a déposé une demande de permis de construction pour la construction d'une maison unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE toute construction de bâtiments principaux est assujetti par l'article 3 paragraphe 6 du règlement 262-98 sur les PIIA à celui-ci et ses amendements subséquents;

CONSIDÉRANT entre autres, les critères d'évaluations du règlement sur les PIIA 262-98 et ses amendements subséquents.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 28 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement:

D'ACCEPTER les plans relatifs à la demande de permis pour un projet de construction d'une maison unifamiliale isolée, le tout tel que montré aux plans déposés, et ce, conformément au règlement numéro 262-98, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A), sous condition que tout ajout de servitude électrique soit enfoui.

D'AUTORISER l'Inspecteur municipal en bâtiment à émettre les permis à cet effet.

RÉS. NO. 304-11-2025

PIIA LOT 4 900 335– SECTEUR BARACHOIS

PROJET DE NOUVELLE CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE ISOLÉE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bertrand Hébert a déposé une demande de permis de construction pour la construction d'une maison unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE toute construction de bâtiments principaux est assujetti par l'article 3 paragraphe 6 du règlement 262-98 sur les PIIA à celui-ci et ses amendements subséquents;

CONSIDÉRANT entre autres, les critères d'évaluations du règlement sur les PIIA 262-98 et ses amendements subséquents.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 28 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame Doris Réhel et résolu unanimement:

D'ACCEPTER les plans relatifs à la demande de permis pour un projet de construction d'une maison unifamiliale isolée, le tout tel que montré aux plans déposés, et ce, conformément au règlement numéro 262-98, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A), sous condition que tout ajout de servitude électrique soit enfoui.

D'AUTORISER l'Inspecteur municipal en bâtiment à émettre les permis à cet effet.

RES. 305-11-2025

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU CENTRE RÉCRÉATIF DE BARACHOIS

CONSIDÉRANT QUE le Centre récréatif de Barachois a présenté une demande d'aide financière à la Ville en date du 27 octobre dernier 2025 à la Ville de Percé une demande pour une Fête d'halloween, tenue le 31 octobre dernier

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement:

QUE la Ville de Percé accorde une aide financière de 100 \$ au Centre récréatif de Barachois.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-720-90-447.

RES. 306-11-2025

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE MARCHÉ DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire l'Oasis a présenté une demande d'aide financière à la Ville en date du 15 octobre dernier 2025 à la Ville de Percé une demande pour le Marché de Noël qui se tiendra les 6 et 7 décembre 2025.

8

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Harold Aubut et résolu unanimement:

QUE la Ville de Percé accorde une aide financière de 2 500 \$ au Marché de Noël de Percé – Édition 2025.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-720-90-447.

RES. 307-11-2025

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LES ATELIERS À TRAVERS

CONSIDÉRANT QUE Les Ateliers à Travers ont présenté une demande d'aide financière à la Ville en date du 10 novembre 2025 à la Ville de Percé pour la création d'une chambre noire collective sur la rue du Quai.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Emmanuel Estérez et résolu unanimement:

QUE la Ville de Percé accorde une aide financière de 200 \$ au Les Ateliers à travers.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-720-90-447.

RES. 308-11-2025

AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EEC)

CONSIDÉRANT l'opportunité d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada (EEC);

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet visé;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associé à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Renaud Langlois et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada (EEC) du gouvernement du Canada;

D'AUTORISER le directeur général ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents à cet effet.

RES. 309-11-2025

PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES ET RÉGIONALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'assistance financière

aux célébrations locales et régionales de la fête nationale du Québec et d'autoriser le directeur général par intérim ou tout autre personne désignée par celui-ci à signer ladite demande.

RES. 310-11-2025

DEMANDE DE PARTENARIAT AVEC DESJARDINS : DONS, COMMANDITES ET FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement d'autoriser le dépôt d'une demande de partenariat avec Desjardins: dons, commandites et fonds d'aide au développement du milieu et d'autoriser le directeur général ou tout autre personne désignée par celui-ci à signer ladite demande.

RES. 311-11-2025

DEMANDE À LA MRC DU ROCHER-PERCÉ : FOND D'AIDE AUX ORGANISMES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement d'autoriser le dépôt d'une demande auprès de la MRC du Rocher-Percé dans le cadre du Fond d'Aide aux organismes et d'autoriser le directeur général ou tout autre personne désignée par celui-ci à signer ladite demande.

RES. 312-11-2025

DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT LE CANADA EN FÊTE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement d'autoriser le dépôt d'une demande dans le cadre du Programme de financement Le Canada en fête et d'autoriser le directeur général par intérim ou tout autre personne désignée par celui-ci à signer ladite demande.

RES. 313-11-2025

DEMANDE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE GASPÉSIE-ÎLES DE LA MADELEINE : APPEL D'OFFRE POUR L'ÉVÉNEMENT RÉGIONAL 2026

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Langlois et résolu unanimement d'autoriser le dépôt d'une demande auprès de la Société nationale Gaspésie-Îles de la Madeleine : appel d'offre pour l'événement régional 2026 et d'autoriser le directeur général par intérim ou tout autre personne désignée par celui-ci à signer ladite demande.

RÉS. 314-11-2025

DEMANDE DE MODIFICATION CONTRACTUELLE : MME MARIE LEBLANC.

CONSIDÉRANT la demande de Mme Marie Leblanc afin rajouter 20 heures à l'entente contractuelle de mars 2025 en date 10 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Harold Aubut et résolu unanimement de rajouter 20 heures au contrat de Mme Marie Leblanc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période d'interventions s'est tenue de 19 h 57 à 20 h 26

RÉS. NO. 314-11-2025

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 26 l'ordre du jour étant épuisé:

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Langlois et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance à 20 h 26.



**DANIEL LEBOEUF
MAIRE**



**CLAUDE PANNETON
GREFFIER PAR INTÉRIM**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.



**DANIEL LEBOEUF
MAIRE**

